

Les Chiffres

 Retrouvez p.10
**Perspectives
économiques**

Le Mot

L'année 2024 a été marquée par un triste record de défaillances d'entreprise, soulignant encore davantage le rôle essentiel de l'AGS.

En ligne avec nos estimations, ce début 2025 reste dans cette même tendance : les chiffres du premier trimestre sont au plus haut depuis 10 ans. Dès le premier trimestre, l'AGS a déjà accompagné près de 84 000 salariés et 7 300 entreprises. Les montants avancés au cours du 1^{er} trimestre 2025 progressent de 6,5 % et établissent un nouveau record de 530 millions d'euros sur la dernière décennie.

85 % des structures prises en charge par l'AGS comptent moins de 10 salariés. Cependant, on note une forte hausse des très petites entreprises de 1 à 2 salariés de 14 %, seule catégorie en progression par rapport au 1^{er} trimestre 2024.

Les chiffres du premier trimestre révèlent des tensions économiques dans plusieurs secteurs, tels que l'industrie, la construction et les services aux entreprises, qui représentent à eux seuls près de la moitié des salariés bénéficiaires du trimestre.

Parmi les secteurs particulièrement vulnérables en ce début d'année, on trouve notamment les activités financières, en particulier les assurances, ainsi que les transports et

l'entreposage, avec un impact important sur le secteur des transports routiers de fret de proximité. À l'inverse, la situation des entreprises des secteurs de la construction et du commerce semble connaître une timide embellie.

Les équipes de l'AGS restent pleinement mobilisées, comme en témoigne la rapidité de traitement, avec 83 % des demandes d'avance traitées en moins de 48 heures. Face à ces nouveaux défis économiques, l'AGS collabore au quotidien avec ses partenaires et les acteurs de l'écosystème des entreprises en difficulté pour maintenir une qualité de service efficace.

Dans ce numéro, Thierry Millon, Directeur des études chez Altares Dun & Bradstreet, apporte un éclairage sur le contexte économique des entreprises en France. D'après son analyse, même si le niveau des défaillances d'entreprise est toujours très élevé au terme de ce premier trimestre 2025, un lent reflux pourrait s'amorcer. Le contexte international viendra-t-il contredire ces prévisions ?

Bonne lecture,

Antonin Blanckaert

Directeur général de l'AGS

Chiffres clés

Données du 1^{er} trimestre 2025 (vs 1^{er} trimestre 2024)

AFFAIRES OUVERTES

7 258 

▲ +2,7 %

AVANCES

530 

Millions d'euros

▲ +6,7 %

BÉNÉFICIAIRES

83 864 

▲ +1,1 %

RÉCUPÉRATIONS

158 

Millions d'euros

▲ +52,3 %

COTISATIONS RECOUVRÉES*

432 

Millions d'euros

▲ +40,9 %

CONTENTIEUX PRUD'HOMEAUX

4 941 

▼ -10,2 %

(*) Les montants recouvrés par le régime AGS au cours des deux derniers mois sont des estimations et feront l'objet d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale.

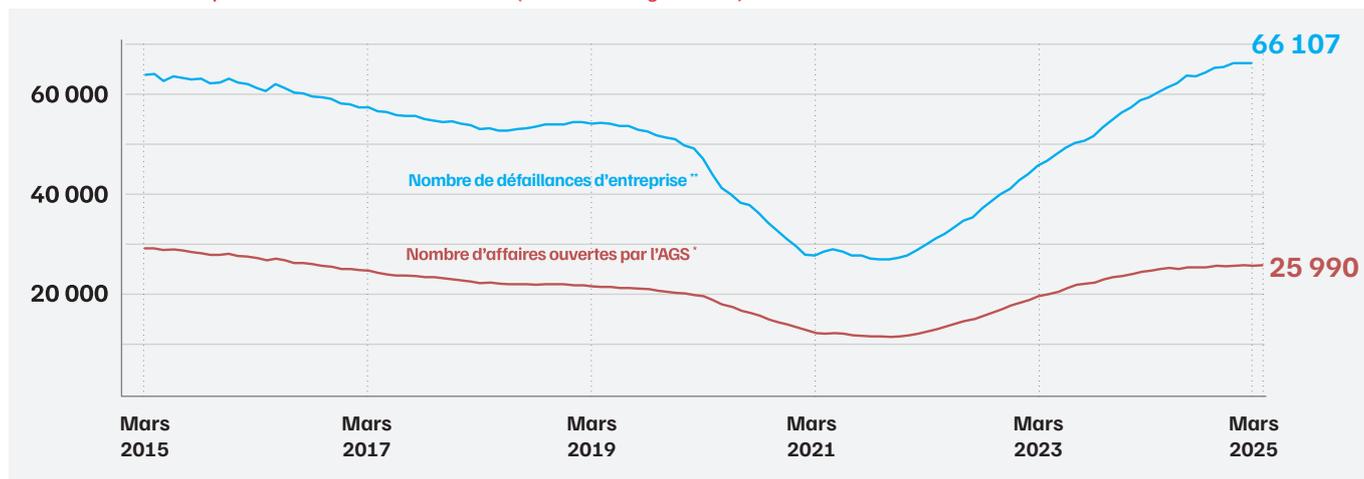
Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes

Un niveau historique

Le nombre de défaillances d'entreprise enregistrées fin février 2025 par la Banque de France marque une pause à un haut niveau, soit plus de 66 000 au cours des 12 derniers mois.

La tendance est proche pour l'AGS. Près de 26 000 nouvelles affaires ont été ouvertes sur la même période. Au cours du 1^{er} trimestre de 2025, ce sont 7 258 affaires qui ont été répertoriées, une hausse de 2,7 % par rapport à la même période de 2024.

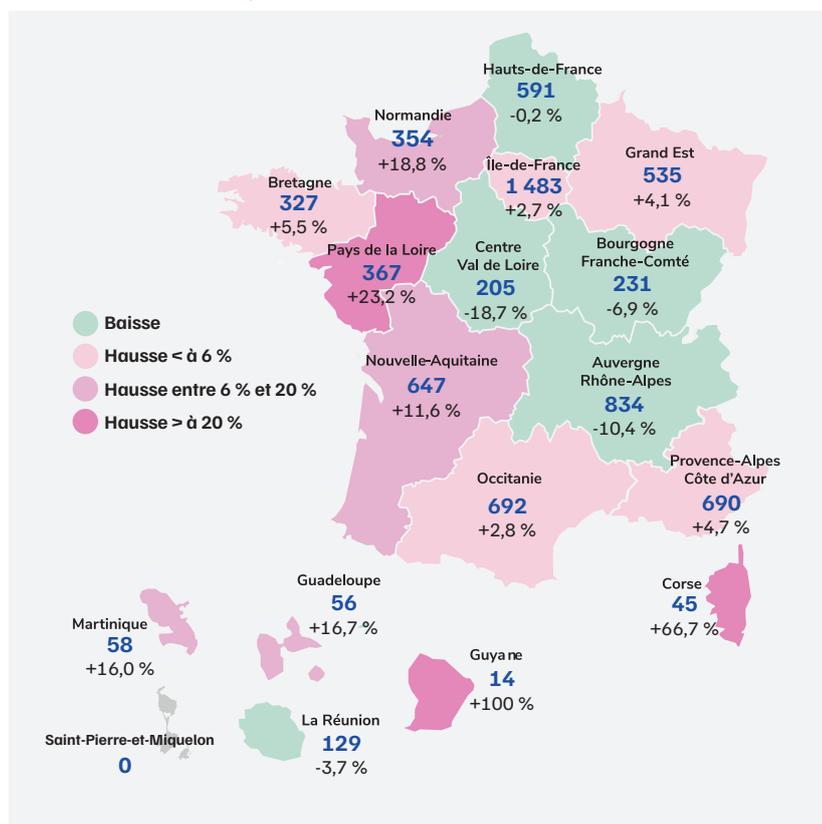
Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes AGS (sur 12 mois glissants)



* Données de l'AGS actualisées au 31 mars 2025 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

** Données de la Banque de France actualisées en février 2025 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

Affaires ouvertes par région au 1^{er} trimestre 2025



Hausse des affaires ouvertes au niveau national

Le climat dégradé affiché au niveau national masque de fortes disparités entre les régions. En métropole, les écarts sont importants entre, d'un côté, les Pays de la Loire qui enregistrent une hausse de 23,2 % des affaires ouvertes et, de l'autre, le Centre-Val de Loire qui présente une baisse de 18,7 %.

En nombre d'affaires ouvertes, l'Île-de-France arrive en tête avec 1 483 affaires (en hausse de 2,7 %) suivi d'Auvergne-Rhône-Alpes (834 affaires soit une baisse de 10,4 %), l'Occitanie et Provence-Alpes Côte d'Azur avec respectivement 692 et 690 affaires ouvertes.

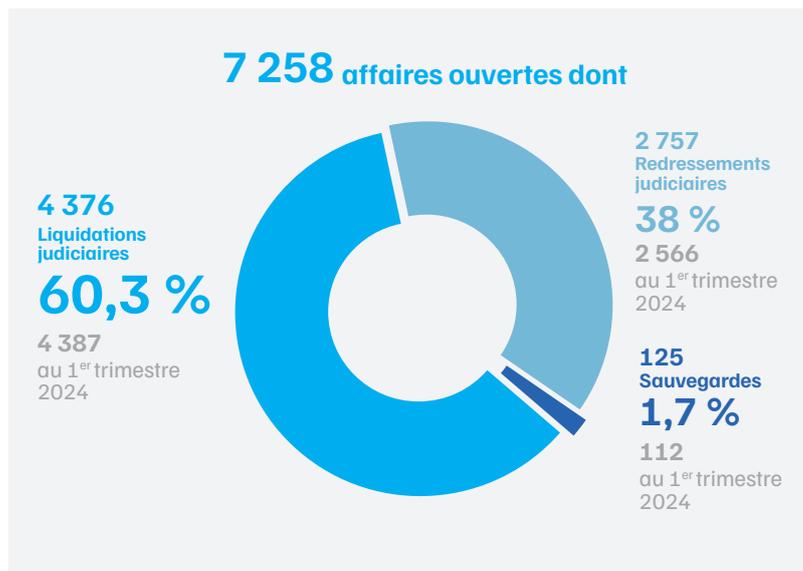
On retrouve les mêmes contrastes en Outre-mer avec la Guyane qui enregistre un doublement des affaires ouvertes, quand dans le même temps la Réunion voit son nombre d'affaires ouvertes reculer de 3,7 %.

Hausse de la part des redressements judiciaires

À l'origine des affaires ouvertes au 1^{er} trimestre de 2025, se trouve dans près de deux tiers des cas, une liquidation judiciaire (60,3%). Près de 92 % d'entre-elles sont des liquidations judiciaires directes. Pour la même période de 2024, la proportion de liquidations judiciaires était de 62,1 %.

Quant à elles, les procédures de redressement judiciaire progressent sur la même période passant de 36,3 % en 2024 à 38 % en 2025.

Affaires ouvertes par type de procédure au 1^{er} trimestre 2025

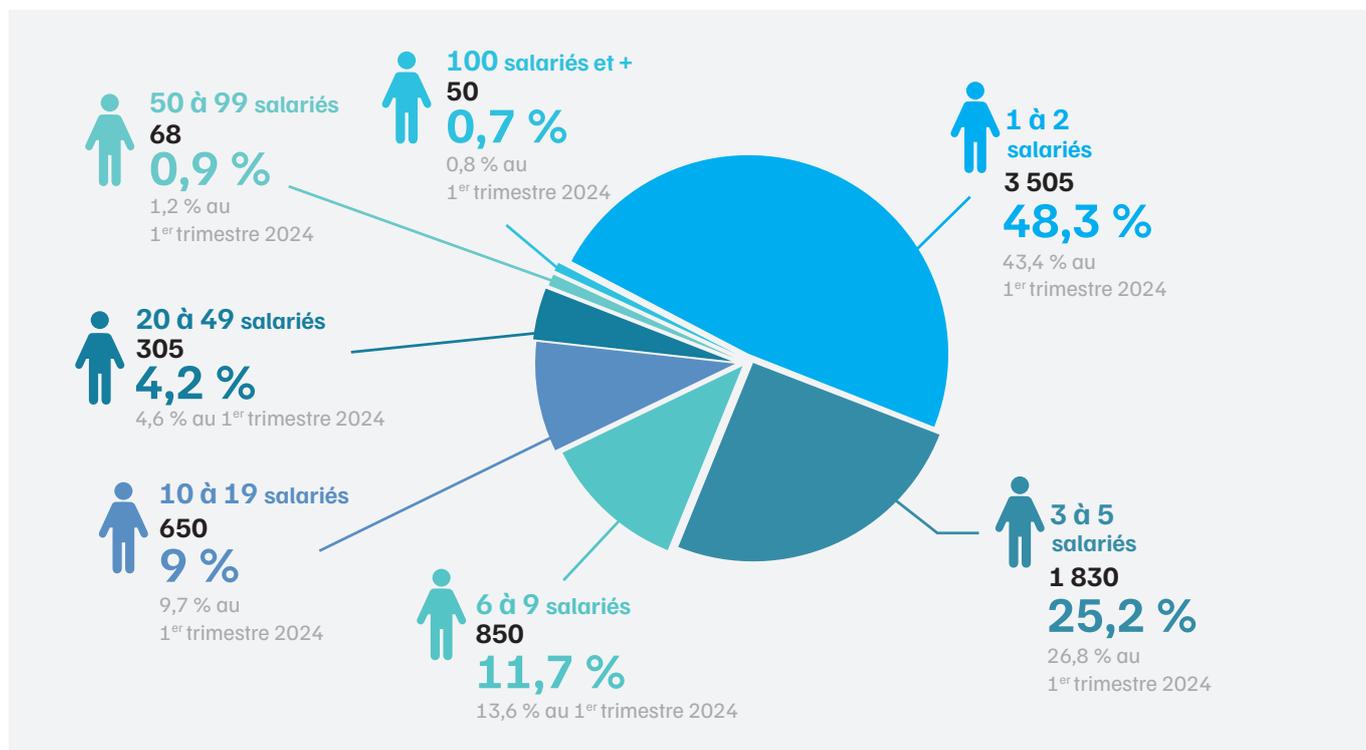


Des interventions majoritairement réalisées au bénéfice petites entreprises

Près de 85 % des interventions de l'AGS concernent des entreprises employant moins de 10 salariés. Les entreprises comptant 1 à 2 salariés sont particulièrement exposées puisqu'elles concentrent à elles seules 48,3 % du total au premier trimestre 2025, devant les entreprises de 3 à 5 salariés et les entreprises de 6 à 9 salariés qui représentent respectivement 25,2 % et 11,7 % du total.

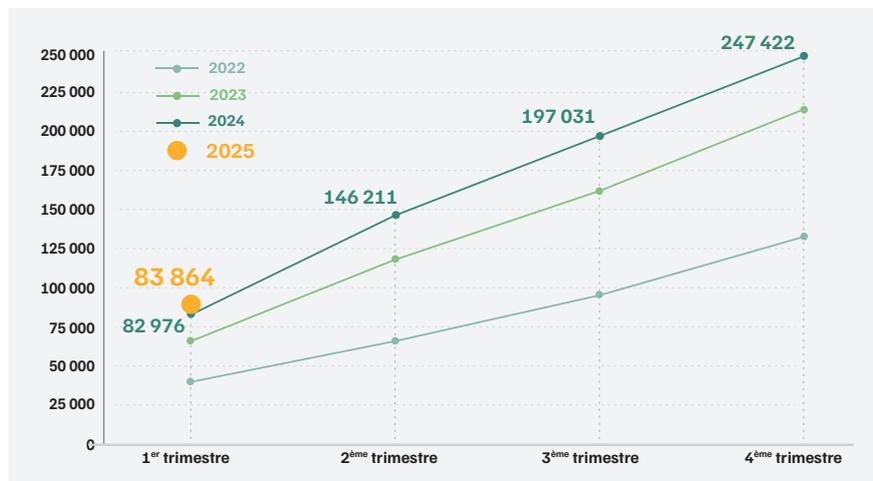
À l'autre extrémité du spectre, on dénombre 50 affaires ouvertes concernant des entreprises employant plus de 100 salariés contre 54 au premier trimestre de 2024.

Affaires ouvertes par taille d'entreprise au 1^{er} trimestre 2025



Bénéficiaires

Nombre de salariés bénéficiaires (cumul en fin de trimestre)



Hausse du nombre de salariés bénéficiaires

83 864 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'AGS au cours du premier trimestre de 2025, en légère hausse de 1 % par rapport à la même période de 2024.



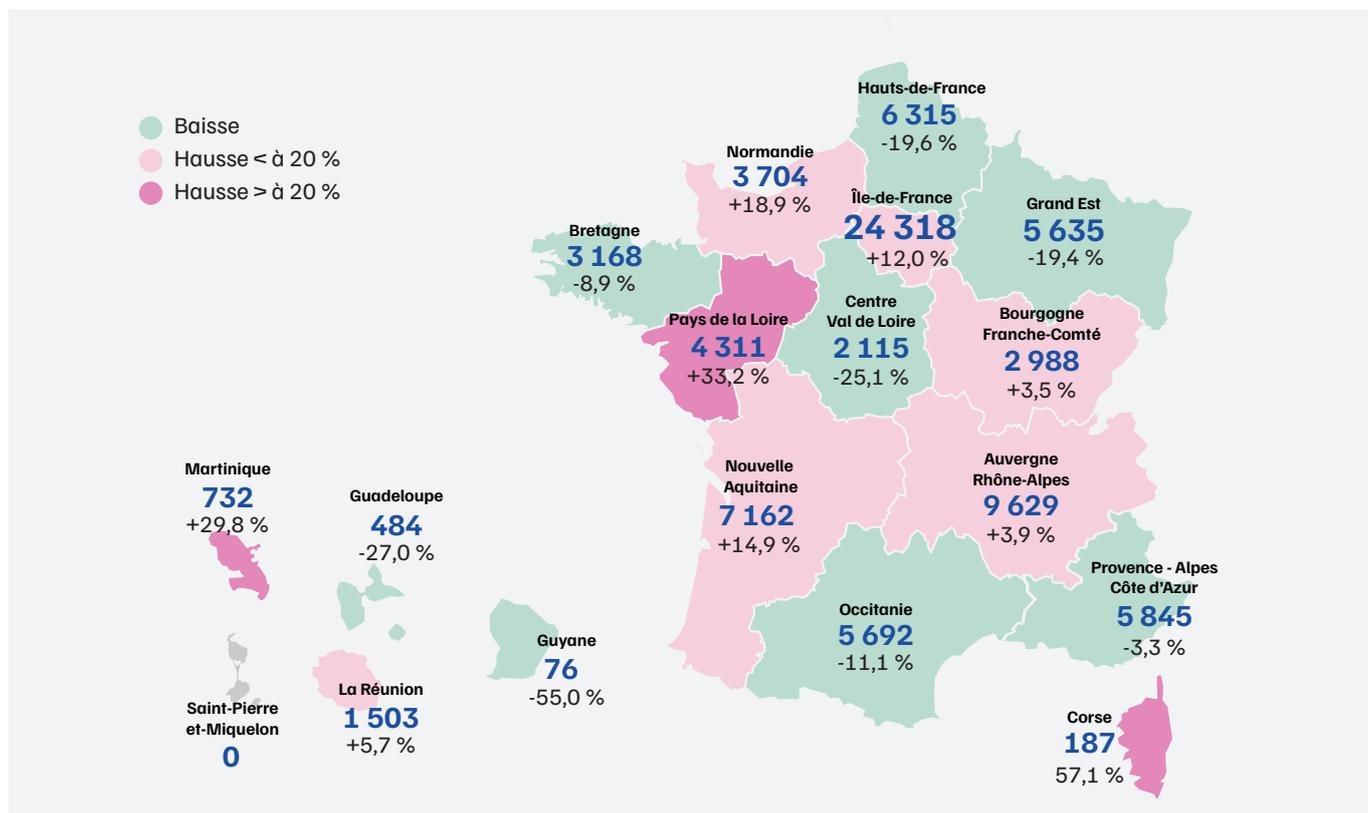
Clé de lecture : Au 31 mars 2025, 83 864 salariés ont bénéficié de l'intervention du Régime AGS depuis le début de l'année.

Des disparités régionales marquées

Le nombre de salariés bénéficiaires varie énormément d'une région à l'autre. L'Île-de-France concentre 29 % des bénéficiaires de la garantie AGS sur les trois premiers mois de 2025 : cela représente 24 318 salariés. À la suite se trouvent Auvergne Rhône-Alpes (9 629 personnes) et Nouvelle Aquitaine (7 162).

Toujours sur la même période, le nombre de bénéficiaires a augmenté de +33,2 % dans les Pays de la Loire pour atteindre 4 311.

Nombre de bénéficiaires par région au 1^{er} trimestre 2025

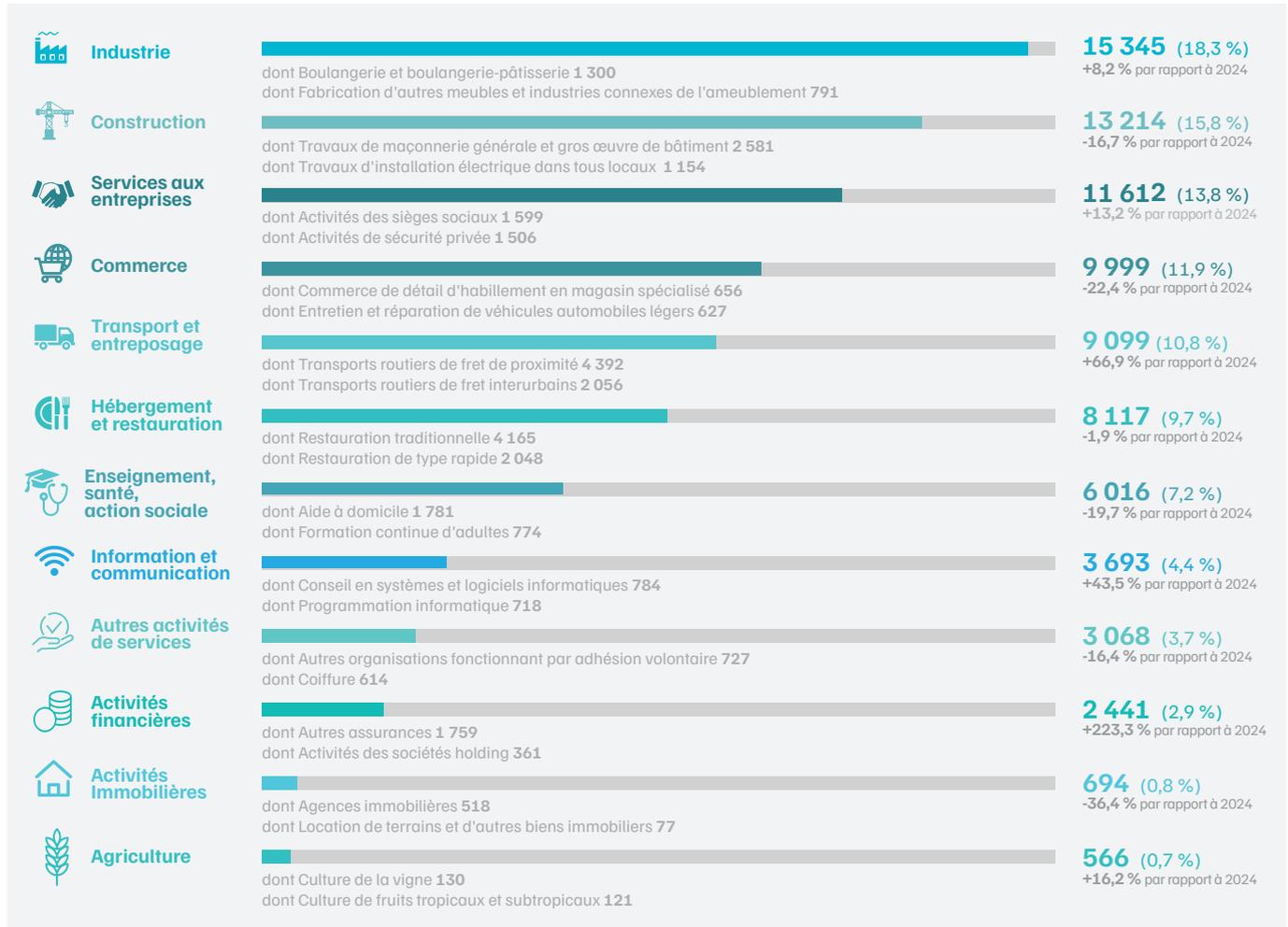


Forte augmentation dans le secteur des activités financières

Plus de 80 % des salariés bénéficiaires au 1^{er} trimestre 2025 appartiennent à six secteurs (industrie, construction, services aux entreprises, commerce, transport et entreposage, hébergement et restauration). L'industrie occupe le premier rang en nombre de bénéficiaires (18,3 %), soit 15 345 personnes, en hausse de 1,2 point par rapport au 1^{er} trimestre 2024.

La hausse la plus forte concerne les activités financières (+223 % pour 2 441 personnes concernées). À l'inverse, le nombre de bénéficiaires issus du secteur des activités immobilières recule de 36,4 % par rapport au premier trimestre de 2024.

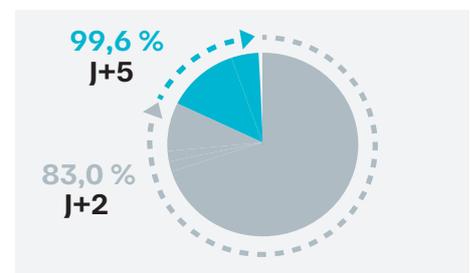
Nombre de bénéficiaires par secteur d'activité au 1^{er} trimestre 2025 (dont les activités les plus touchées)



Clé de lecture : Au 1^{er} trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 18,3% des bénéficiaires de la garantie AGS. Parmi ces bénéficiaires, 1 300 travaillaient dans des boulangeries et boulangeries-pâtisseries.

Traitement des demandes d'avance

Dans ce contexte d'activité élevée, les performances de nos équipes doivent être soulignées. 83,0 % des demandes d'intervention ont été traitées dans les 2 jours et 99,6 % dans les 5 jours de leur réception.



Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

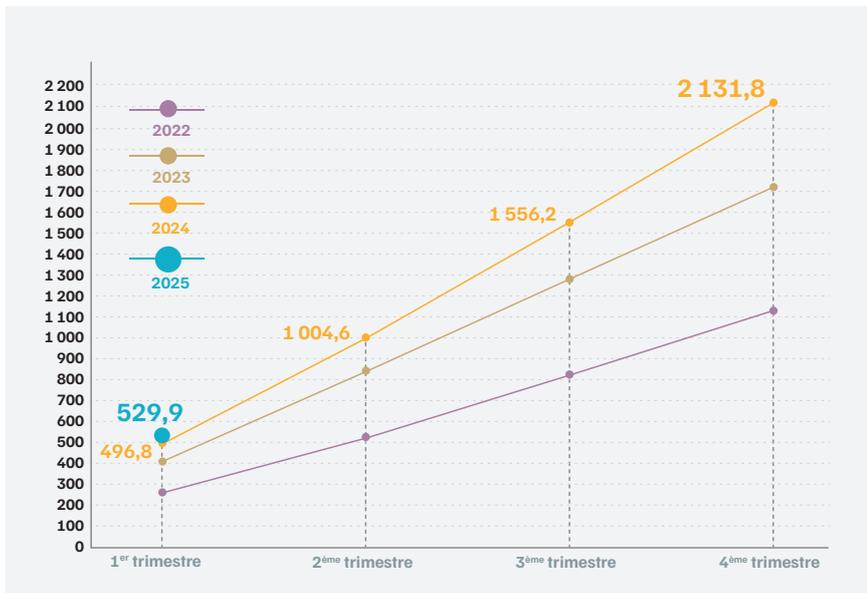
A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

- **dans les 5 jours** pour les créances superprivilégiées dont les salaires et les congés payés, et les autres créances de salaires.
- **dans les 8 jours** pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.

Avances

Montants avancés (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



Les montants avancés poursuivent leur progression

Près de 530 millions d'euros ont été avancés au 1^{er} trimestre 2025, ce qui représente une hausse de 6,7 % par rapport au 1^{er} trimestre de 2024. Il s'agit du montant le plus élevé depuis 2014.

Clé de lecture : Au 31 mars 2025, 529,9 M€ ont été avancés depuis le début de l'année.

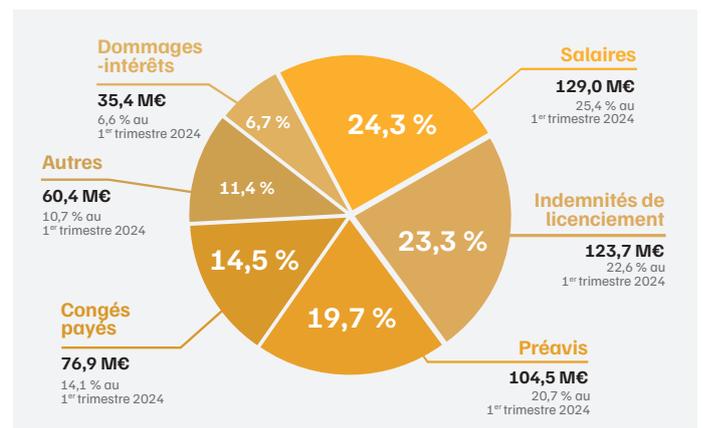
Les avances réalisées majoritairement au titre des salaires

Salaires, indemnités de licenciement et préavis constituent plus des deux tiers (67,3 %) des avances réalisées pour un montant total de 357,2 millions d'euros au premier trimestre 2025. À eux-seuls, les salaires représentent près d'un quart du total.

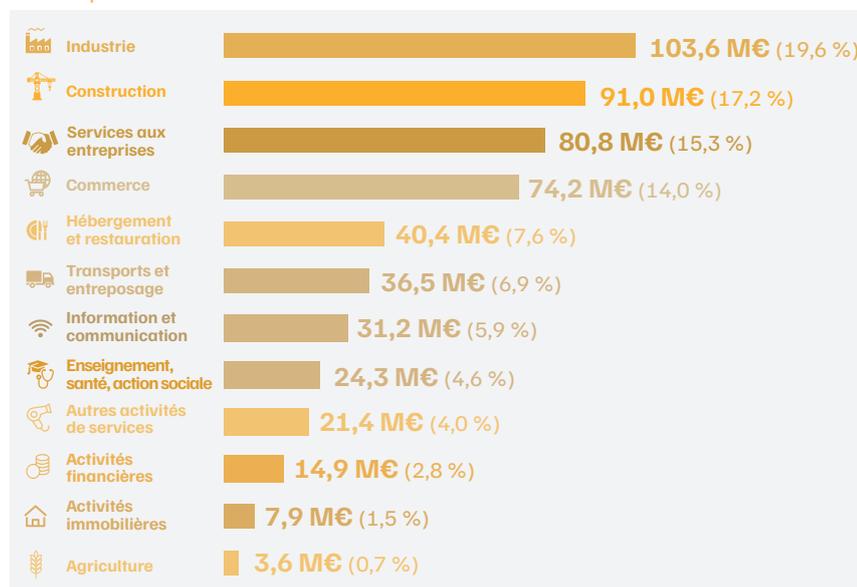
Clé de lecture : 529,9 M€ ont été avancés au 1^{er} trimestre 2025 dont 129 M€ au titre des salaires (soit 24,3 %).

* Dans la catégorie "Autres" sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

Avances par nature de créance



Avances par secteur d'activité



Le secteur de l'industrie au premier rang des montants avancés

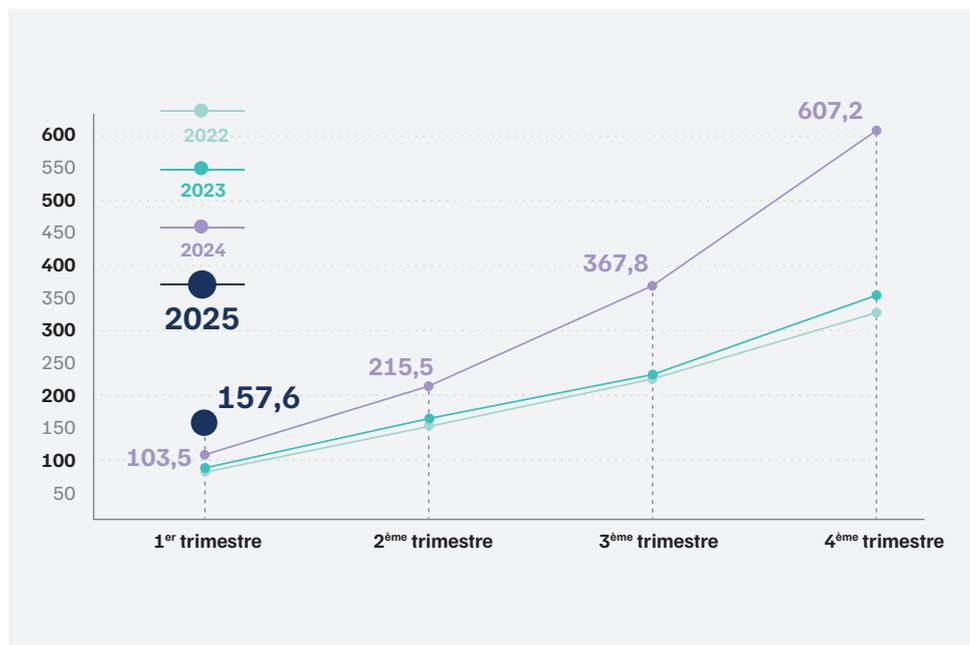
Premier secteur en nombre de salariés bénéficiaires au 1^{er} trimestre 2025, l'industrie arrive également en tête des montants avancés. Cela représente 103,6 millions d'euros, soit un cinquième du total avancé. Derrière l'industrie suivent la construction (17,2 % du total) et les services aux entreprises (15,3 %).

Alors que les secteurs de l'enseignement, santé et action sociale (-23,8 %) et de la construction (-9,7 %) affichent un recul, la hausse des avances est particulièrement marquée dans les activités financières (+98,9 %) qui ne représentent cependant que 2,8 % du total.

Clé de lecture : 529,9 M€ ont été avancés au 1^{er} trimestre 2025 dont 103,6 M€ dans le secteur de l'industrie (soit 19,6 %).

Récupérations

Montants récupérés (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Des récupérations en hausse

157,6 millions d'euros ont été récupérés au cours du premier trimestre 2025, en hausse de 53,2 % par rapport à la même période de 2024.



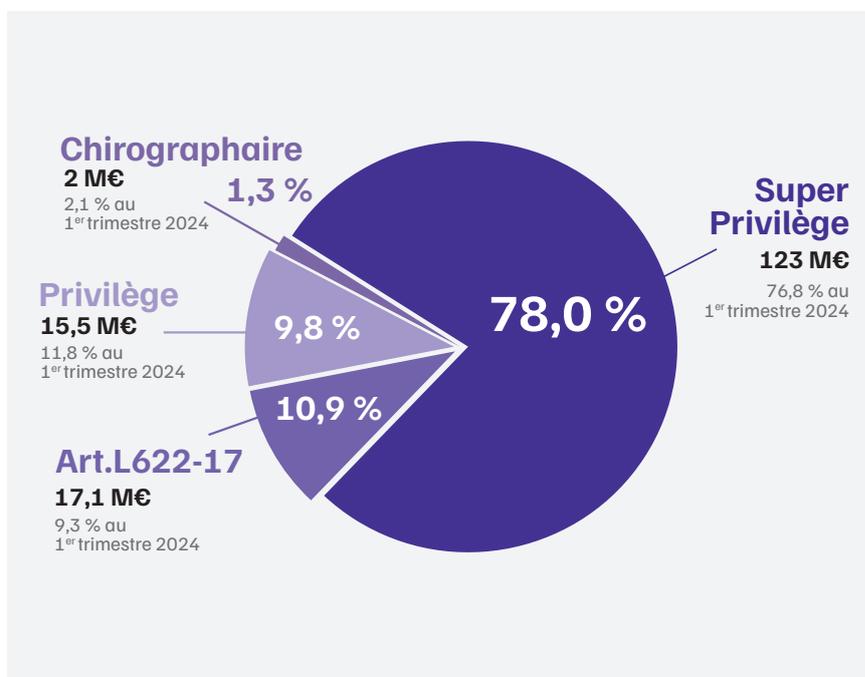
Clé de lecture : Au 31 mars 2025, 157,6 M€ ont été récupérés depuis le début de l'année.

Plus de trois quarts des récupérations au titre du superprivilège

123 millions d'euros ont été récupérés au titre des créances superprivilégiées, soit 78,0 % des montants récupérés au cours du premier trimestre (contre 76,8 % un an plus tôt).

Au contraire, le poids des créances privilégiées recule passant de 11,8 % du total au 1^{er} trimestre de 2024 à 9,8 % un an plus tard, atteignant 15,5 millions d'euros.

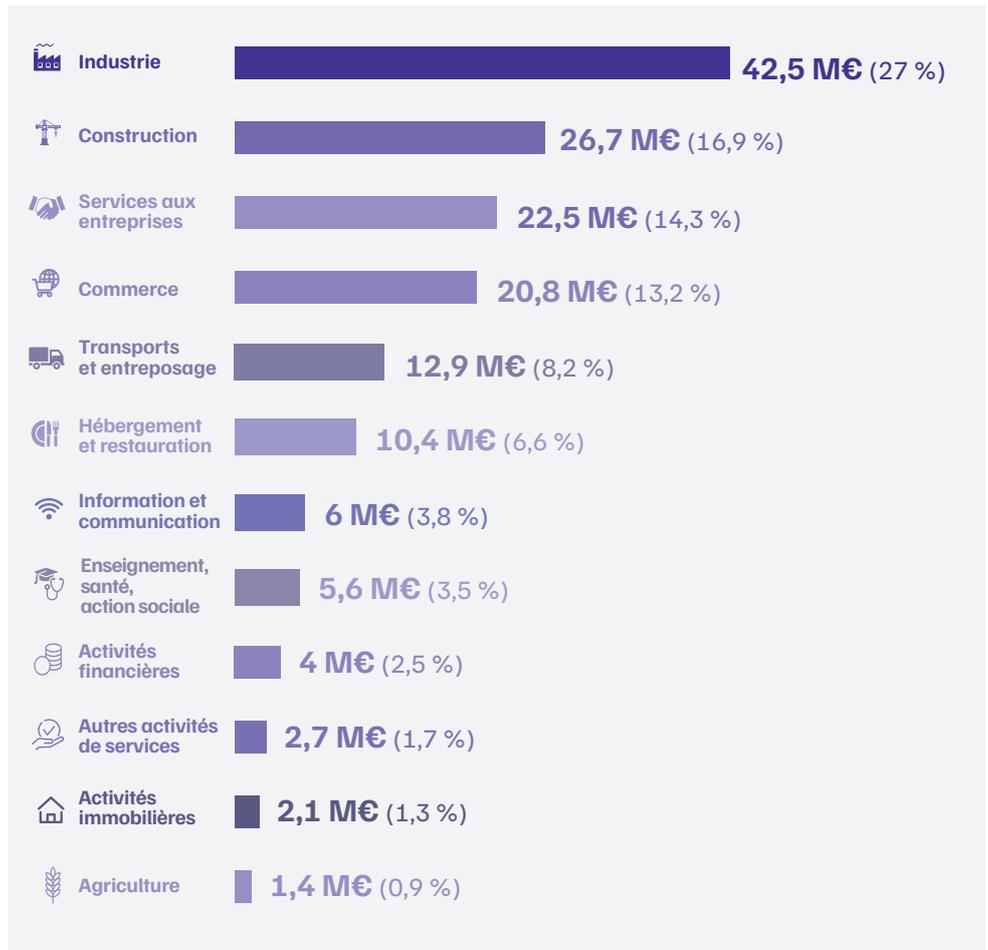
Récupérations par rang de créance



Clé de lecture : 157,6 M€ ont été récupérés au 1^{er} trimestre 2025 dont 123 M€ au titre du superprivilège (soit 78 %).

Plus d'un quart des récupérations dans l'industrie

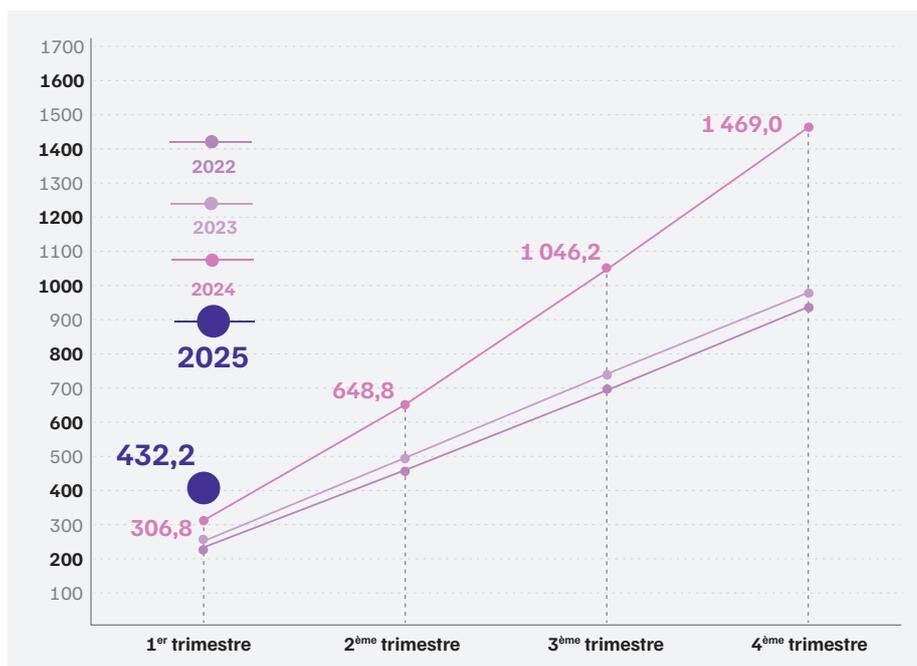
Six secteurs d'activité concentrent plus de 86 % des montants récupérés au premier trimestre de 2025. Au premier rang se trouve l'industrie (27 %), suivi par le commerce (16,9 %) et les services aux entreprises (14,3 %).



Clé de lecture : Au 1^{er} trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 27 % des montants récupérés, soit 42,5 M€

Cotisations

Montants des cotisations (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Hausse des cotisations recouvrées au 1^{er} trimestre 2025

Selon les estimations de l'Urssaf Caisse Nationale, 432,2 millions d'euros ont été recouvrés au 1^{er} trimestre 2025. En 2024, le Conseil d'Administration de l'AGS a relevé le niveau de cotisation des entreprises pour répondre aux besoins grandissants de protection sociale dans un contexte d'augmentation des défaillances d'entreprise.



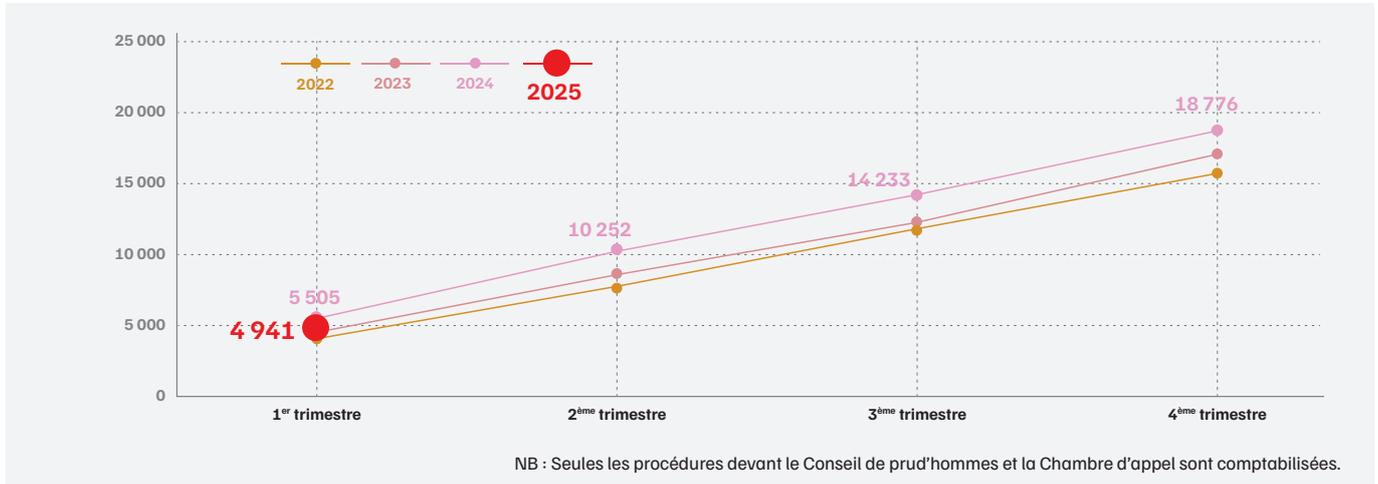
Clé de lecture : Au 31 mars 2025, les cotisations recouvrées depuis le début de l'année s'élèvent à 432,2 M€.

Activité juridictionnelle

Activité prud'homale en recul

4 941 salariés ont saisi les juridictions sociales au premier trimestre de 2025. Ils étaient 5 505 au premier trimestre de 2024, soit un recul de 10 %.

Évolution du nombre de salariés dans les litiges prud'homaux (cumul en fin de trimestre)



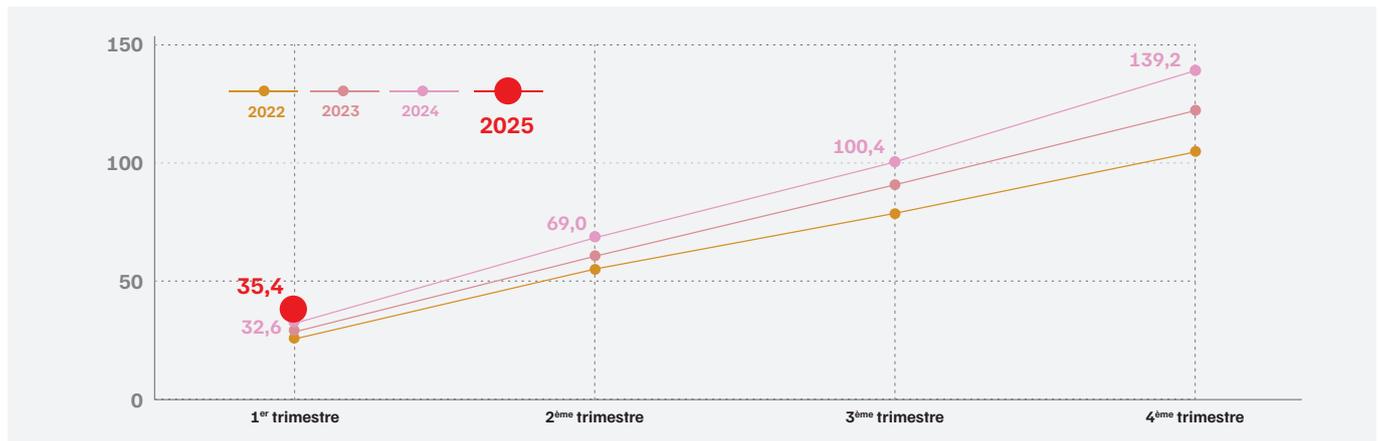
Clé de lecture : Au 31 mars 2025, 4 941 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales depuis le début de l'année.

Hausse des avances versées au titre des dommages et intérêts

L'AGS a versé, au premier trimestre de 2025, 35,4 M€ au titre des dommages et intérêts, en hausse de 8,5 % (+2,8 M€).

*Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. À l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés...). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.

Montant des dommages et intérêts (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Clé de lecture : Au 31 mars 2025, 35,4 M€ ont été avancés en dommages et intérêts depuis le début de l'année.

Lutte contre la fraude

Le Régime AGS reste mobilisé dans la lutte contre les fraudes. Il poursuit ses actions au regard de situations de fraude caractérisées ou de tentatives de fraude.

Actions pénales en cours au 31 mars 2025

Nombre de dossiers en cours (hors recouvrement)

65

Enjeu financier en Millions d'euros

40,8

Perspectives économiques

Rencontre avec Thierry Millon, Directeur des études d'Altares.

D'après l'analyse de Thierry Millon, le niveau des défaillances d'entreprises est toujours très élevé au terme de ce premier trimestre 2025, mais un lent reflux semble pouvoir s'amorcer.

Depuis octobre, le nombre annualisé de procédures de défaillance s'est stabilisé autour de 68 000. Sur six mois, ce chiffre est en hausse de seulement 1 %. La trajectoire ne s'inverse pas encore mais l'orage se calme.

Rappelons, en effet, que le nombre de défaillances s'était envolé de + 53 % à fin mars 2023 sur un an et encore + 29 % à fin mars 2024 et désormais + 11 % sur un an.

Le début 2025 est donc conforme aux attentes, un niveau de défauts toujours très élevé mais une tendance qui ralentit très sensiblement. Sur ce premier trimestre, la hausse n'est en effet plus que de 4 %. 17 845 entreprises sont néanmoins entrées en défaillances, un chiffre encore très supérieur à la moyenne des premiers trimestres des 15 dernières années qui s'établit à 15 300.

Les microentreprises sont les plus nombreuses mais les grosses PME-ETI enregistrent les tendances les plus lourdes.

Les microentreprises de moins de 3 salariés constituent l'essentiel des défauts (72 %) de ce premier trimestre. 12 867 sont tombées en défaillance, un nombre en augmentation de seulement 4 %. Les TPE de 3 à 9 salariés sont plus vulnérables avec un 3 507 procédures soit 9 % de plus qu'un an plus tôt.

Les PME de moins de 100 salariés résistent beaucoup mieux sur ce début d'année. Le nombre de défauts est stable (+1 %) avec 1 407 ouvertures de jugement.

En revanche, le constat est encore lourd pour les PME-ETI

de plus de 100 salariés. 64 structures de cette taille ont fait défaut au cours de ce premier trimestre, soit 28 % de plus qu'un an plus tôt. 14 de ces grands défauts se situent dans le secteur du social (aide à domicile, action sociale) ou médical (activités hospitalières).

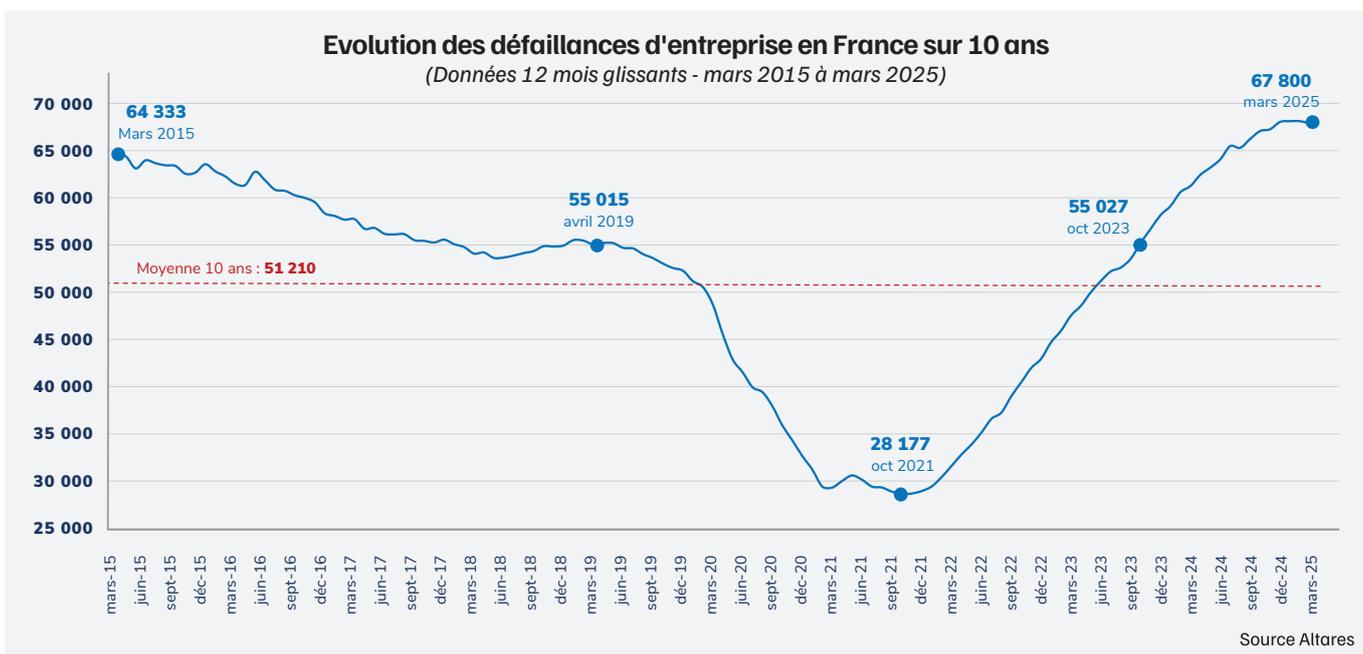
Cette fragilité de plus grandes structures PME pèse sur l'emploi global menacé ce trimestre. 71 400 postes sont concernés, un nombre que nous n'avions pas vu aussi haut pour un début d'année depuis la crise financière. Il y en avait alors eu 73 700 lors du premier trimestre 2009.

Les activités à destination des consommateurs sont globalement mieux orientées.

Les commerçants ont pu un peu souffler en ce début d'année. La vente au détail et le commerce interentreprises affichent des améliorations sensibles dans de nombreux métiers. Par exemple, l'habillement, longtemps en première ligne, s'inscrit désormais sur une trajectoire favorable. Le nombre de magasins en défaut chute rapidement soutenant l'activité des grossistes de textile-habillement mais aussi de la manufacture.

Les métiers de bouche reprennent des couleurs notamment en boulangeries ou en boucheries. La restauration n'emboîte, en revanche, pas encore le pas de la dynamique baissière.

C'est également le cas de la vente & réparation de véhicules dont le nombre de défauts augmente encore rapidement. Le bâtiment, très affecté par la crise de l'immobilier depuis



plusieurs trimestres, résiste en ce début d'année. Le second œuvre est encore légèrement en dégradation mais le gros œuvre est à l'équilibre grâce à une belle performance de la construction de maisons individuelles.

Les travaux publics sont en revanche davantage sous tension.

Dans le B2B, les services aux entreprises sont à la peine.

Dans les services aux entreprises, la sécurité privée les services informatiques, le conseil en communication et gestion ainsi que le nettoyage de bâtiments sont franchement dans le rouge.

L'industrie manufacturière est proche de la tendance globale, une évolution qui masque cependant des disparités. Le nombre de défauts s'envole dans l'activité bois, matériaux de construction ou celle de la récupération de déchets. La mécanique industrielle contient l'évolution des défaillances. Mieux encore, outre la fabrication de textile-habillement, l'imprimerie est dans le vert comme les activités de maintenance.

Le transport routier de marchandises prend une meilleure trajectoire ce premier trimestre tiré par le fret interurbain alors que celui de proximité est plus en difficulté. Le transport routier de voyageurs est moins favorablement orienté, particulièrement chez les taxis.

L'agriculture peine à inverser la tendance notamment dans la viticulture ou l'élevage, particulièrement en vaches laitières.

Alerte sur les retards de paiement, accélérateur de défaillances.

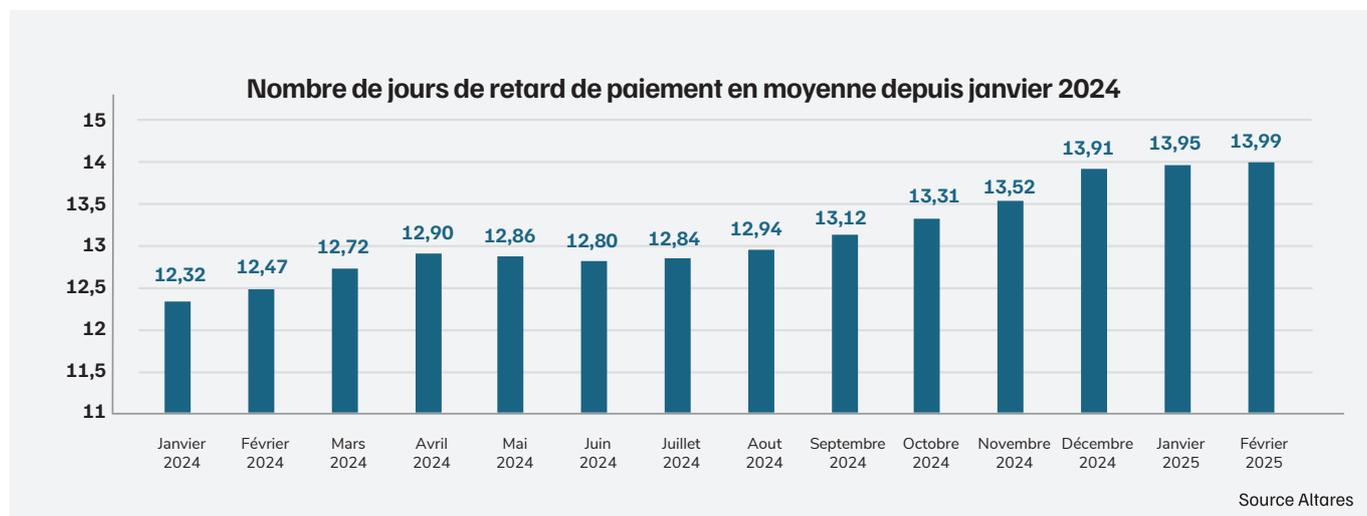
Depuis le début de l'année 2024, le retard moyen de paiement a augmenté fortement glissant de 12,3 jours en janvier à 13,9 jours en décembre. Depuis, il se fixe juste sous 14 jours. Ainsi, comme pour les défaillances, le retard moyen de paiement se stabilise à un niveau très élevé proche de son pic de l'été 2020 (14,4 jours). Une situation susceptible de fragiliser davantage encore des entreprises

financièrement déjà tendues. Les retards de paiement accroissent en effet de 25 % les défaillances selon l'analyse publiée début 2020 par la Banque de France.

La plupart des secteurs présentent des délais qui se sont allongés à l'exception de l'industrie et du bâtiment. Mais le public n'est pas en reste ; dans un contexte budgétaire compliqué les retards de paiement, traditionnellement plus longs que dans le privé, ont également parfois encore augmenté.

Un contexte international trouble.

Un reflux progressif des retards et des cessations de paiement était envisageable pour 2025 mais le climat des affaires et les économies vacillent en ce début de printemps. S'il est trop tôt pour mesurer précisément sur chaque business les effets de la guerre commerciale annoncée, il demeure que les prévisions de revenus, d'investissement, d'emploi et donc de performance financière vont devoir être corrigées. La gestion du cash avait sonné comme une évidence depuis la Covid mais il va falloir pourtant redoubler d'effort sur cette question pour tenir et sécuriser sa croissance. Cette situation risque de décaler sensiblement l'échéance du retour des défaillances et retards de paiement à des niveaux plus habituels.



Retrouvez **les Chiffres AGS** sur notre site Internet www.ags-garantie-salaires.org

Les statistiques exclusives sur la garantie des salaires

Ce bulletin statistique trimestriel présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives.

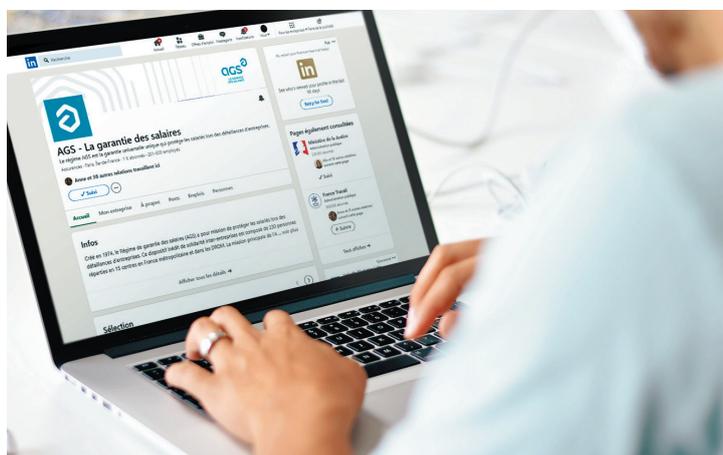
Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.



Et retrouvez notre actualité sur **notre page LinkedIn**



AGS - La garantie des salaires



L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.



Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS, les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

ags-garantie-salaires.org

AGS
37 rue du rocher - 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56
E-mail : agscommunication@delegation-ags.fr

LES CHIFFRES AGS

Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires n°49

Avril 2025. Édité par l'AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris.
Directeur de la publication : Antonin Blanckaert, Directeur général de l'AGS - Conception et diffusion : Communication et Pôle Etudes et Statistiques – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa -
Dépôt légal : Avril 2025 - n°ISSN 2679-0319